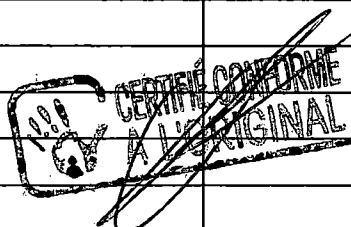


Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 27/06/2024 - 14482 - 2012 B 04385 - 790 229 793 - 2J AUDIT CONSEIL SAS

Désignation de l'entreprise : SAS 2J AUDIT CONSEIL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 1 montée de Saint Menet		13011 Marseille						
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant <input type="checkbox"/> *						
Numéro SIRET * 7 9 0 2 2 9 7 9 3 0 0 0 1 9								
		Exercice N, clos le, 31122023						
		N-1 31122022						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	11 593	11 593		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	344 200		344 200	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	2 616		2 616	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	46 800	32 258	14 542	16 327
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	550		550	50
Créances rattachées à des participations		BB	BC					
Autres titres immobilisés		BD	BE					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	30		30	30
	TOTAL (II)		BJ	BK	405 789	43 851	361 938	363 223
	CREANCES	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BC				
		En cours de production de services	BP	BC				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	DIVERS	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	368 553	50 399	318 154	324 919
Autres créances (3)		BZ	CA	29 570		29 570	34 974	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC					
Comptes de régularisation	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE					
	Disponibilités	CF	CG	277 279		277 279	158 164	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	8 401		8 401	3 263	
	TOTAL (III)	CJ	CK	683 803	50 399	633 405	521 320	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	1 089 593	94 250	995 343	884 543	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an : CR				
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS 2J AUDIT CONSEIL		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 400 000)	DA	400 000	400 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	37 312	29 442
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	2 228	1 377
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	215 826	157 409
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	655 367	588 229
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	86 176	58 658
	Dettes fiscales et sociales	DY	131 750	125 072
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	4 355	3 657
Compte régul.	EB	117 695	108 928	
TOTAL (IV)	EC	339 976	296 314	
Ecart de conversion passif *	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	995 343	884 543	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	339 976	296 314	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
EN DATE DU 31 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le trente et un mars à huit heures trente, les associés de la SAS 2J AUDIT CONSEIL se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, Espace Valentine Bât C, 1 montée de St Menet – 13011 MARSEILLE, sur convocation du président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jérémy JABBOUR, président.

Le président constate que tous les associés sont présents. L'assemblée est donc valablement réunie et apte à prendre toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. le rapport de la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2023,
2. le rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
3. le compte de résultat, l'annexe, le bilan et l'inventaire,
4. le texte des résolutions.

Il déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que les rapports et les documents comptables ci-dessus énoncés, à l'exception de l'inventaire, ont été communiqués et tenus à la disposition des associés, conformément aux dispositions légales. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- approbation des comptes et quitus au président ;
- affectation des résultats ;
- approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce ;

Puis il donne lecture de son rapport.

RAPPORT DE LA GERANCE

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, pour vous présenter l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ainsi que les résultats et les comptes de cet exercice.

Vous aurez à décider de l'affectation de ces résultats et à vous prononcer sur les diverses résolutions mises à l'ordre du jour et dont connaissance vient de vous être donnée.

Au cours de l'exercice écoulé, notre chiffre d'affaires hors taxes a été de 1 092 778 €.

Les comptes de l'exercice laissent apparaître un bénéfice de 215 826 €. Le détail des différents postes vous est fourni par les comptes mis à votre disposition.

En ce qui concerne l'affectation du résultat, soit un bénéfice comptable de 215 826 euros, nous vous proposons de doter la réserve légale à hauteur de 2 688 €, de distribuer la somme de 209 793 euros et de porter le solde du résultat, soit la somme de 3 245 euros au compte « autres réserves ».

Conformément à la loi, nous vous rappelons que la somme de 169 687 euros a été distribuée au titre de l'exercice 2020 et la somme de 173 076 euros a été distribuée au titre de l'exercice 2021 et la somme de 148 688 euros a été distribuée au titre de l'exercice 2022.

Il n'y a pas de convention visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Le président"

Le président déclare ensuite la discussion ouverte. Après plusieurs observations, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, réunissant la totalité des actions, reconnaît et déclare que c'est en plein accord avec chacun des associés que les règles de convocation n'ont pas été observées, en donne décharge en tant que de besoin au président et approuve et ratifie les convocations verbales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de 215 826 € comme suit :

- doter la réserve légale à hauteur de 2 688 €
- distribuer la somme de 209 793 euros
- porter le solde du résultat, soit la somme de 3 245 euros au compte « autres réserves ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la gérance, constate qu'il n'y a pas de convention visée à l'article L 227-10 du code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par tous les associés présents.

